

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 31 août 2022

08.2022-31	<p><u>DECHETS</u></p> <p>OBJET : Avenant n° 1 au marché de prestation de nettoyage de l'espace culturel Le Quatrain</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Président n°06.2019-05 du 12 juin 2019 décidant de conclure un marché à procédure adaptée relatif à la prestation de nettoyage de l'espace culturel Le Quatrain,

Considérant le marché conclu avec la société GIMN'S Région, sise 106 avenue Tolosane 31520 RAMONVILLE ST AGNE pour un montant annuel maximum de 20 000 € HT pour assurer les prestations de nettoyage de l'espace culturel Le Quatrain.

Considérant que ce marché est conclu pour une période initiale de 1 an reconductible tacitement 3 fois pour une durée de 1 an,

Considérant la nécessité de prévoir des interventions le dimanche et jours fériés,

Considérant l'avenant n°1 ajoutant un prix nouveau au bordereau des prix unitaires (BPU) initial rendu utile à la bonne exécution du présent marché, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n° 1 avec la société GIMN'S Région, sise 106 avenue Tolosane 31520 RAMONVILLE ST AGNE pour l'ajout d'un prix nouveau, étant entendu que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Agence locale :

GIMN'S REGION – 43 rue Jean Monnet – La Chapelle Basse Mer – 44450 DIVATTE SUR LOIRE

Siège social :

GIMN'S REGION - 106 Avenue Tolosane - 31520 RAMONVILLE ST AGNE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

PRESTATION DE NETTOYAGE DE L'ESPACE CULTUREL « Le Quatrain »

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 20 juin 2019

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 48 mois

■ Montant maximum annuel de l'accord-cadre :

- pour la période initiale est de 20 000.00 euros HT.
- pour la période de reconduction n°1 est de 20 000.00 euros HT.
- pour la période de reconduction n°2 est de 20 000.00 euros HT.
- pour la période de reconduction n°3 est de 20 000.00 euros HT.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet l'ajout d'un prix nouveau au bordereau des prix initial en complément des prestations de l'offre de base, à savoir :

N° interne	Espaces	A réaliser	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix
32	Ensemble de l'espace culturel	Intervention le dimanche et jours fériés	Forfait	1	Forfait	34,44

Le nouveau prix s'appliquera dans les conditions prévues dans les pièces du marché initial.

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Clisson, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

#signature#



Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site
internet le : 01/09/2022